

Bureau du 13 septembre 2004

Décision n° B-2004-2446

objet : **Usine d'incinération Lyon sud - Mise en conformité du dispositif de traitement des fumées - Autorisation de signer le marché de contrôle technique**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2003-1613 en date du 22 décembre 2003, le conseil de Communauté a décidé d'individualiser l'opération de mise en conformité de l'usine d'incinération Lyon sud. Cette délibération a été complétée par une individualisation complémentaire par la délibération n° 2004-2078 en date du 12 juillet 2004.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée le 5 mai 2004 en vertu des articles 27, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution de prestations de mission de contrôle technique pour la mise en conformité du dispositif de traitement des fumées de l'usine d'incinération Lyon sud.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 30 juillet 2004, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Veritas pour un montant de 65 929,50 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles L 2121-29 et L 2121-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles 27, 33, 39, 40, 53 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 20 septembre 2002 ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2003-1087, n° 2003-1613 et n° 2004-2078, respectivement en date des 3 mars et 22 décembre 2003 et 12 juillet 2004 ;

Vu le procès-verbal d'analyse des offres de la commission permanente d'appel d'offres en date du 30 juillet 2004 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour la mission de contrôle technique pour la mise en conformité du traitement des fumées de l'usine d'incinération Lyon sud et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Veritas pour un montant de 65 929,50 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - direction de la propreté - exercices 2004 et suivants - opération 840 individualisée le 12 juillet 2004 pour un montant de 32 011 410,02 € TTC - compte 203 100 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,